

**DEUXIÈME CONFÉRENCE  
ANNUELLE  
DU RÉSEAU MONDIAL DE  
RÉGULATION**

**27 juillet 2004**

Bamako, Mali

**Dr Leena Srivastava  
Directeur exécutif, TERI**

**Session V: "Encourager les investissements"**

# Mobilisation du financement

- *“L’infrastructure peut comporter d’importants avantages pour la croissance économique, la lutte contre la pauvreté et la viabilité écologique – mais seulement lorsqu’elle fournit des services qui répondent à une demande effective et le fait de façon efficace...”*
- *... les causes de la mauvaise performance passée et la source de l’amélioration de la performance résident dans les stimulants offerts aux fournisseurs en vue d’assurer une prestation efficace et réceptive des services d’infrastructure ; les stimulants doivent changer grâce à l’application de trois instruments – la gestion commerciale, la concurrence et la participation des parties prenantes.*
  - **Rapport sur le développement dans le monde, 1994**

# Investissements dans l'infrastructure

- **Caractéristiques des investissements dans le secteur de l'infrastructure**
  - Directs
  - Niveau élevé des spécificités de l'actif
  - Longues périodes de remboursement
  - **Courants de recette**/rendement
    - Pays développés – réglementés de façon typique et relativement certaine
    - Pays en développement – incertitude

■ **Les facteurs ci-dessus constituent un frein à la participation du secteur privé dans les pays en développement**

# Public contre privé ?

- Détérioration de la santé budgétaire des gouvernements

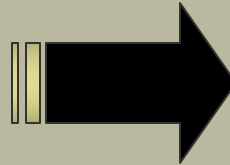


Convergence croissante des coûts du financement de l'investissement public et de l'investissement privé liés aux risques inhérents au projet

- L'infrastructure privée peut sembler plus chère, une meilleure efficacité pourrait se traduire en définitive par une réduction des coûts
- Les changements techno-économiques ont également rendu possible une plus grande participation du secteur privé

# Public contre privé ?

- Évolution actuelle de technologie et nécessité d'une meilleure efficacité de la fourniture de services



- Participation accrue du secteur privé à l'avenir
- Même dans les domaines de la responsabilité sociale pour l'accès universel des couches défavorisées

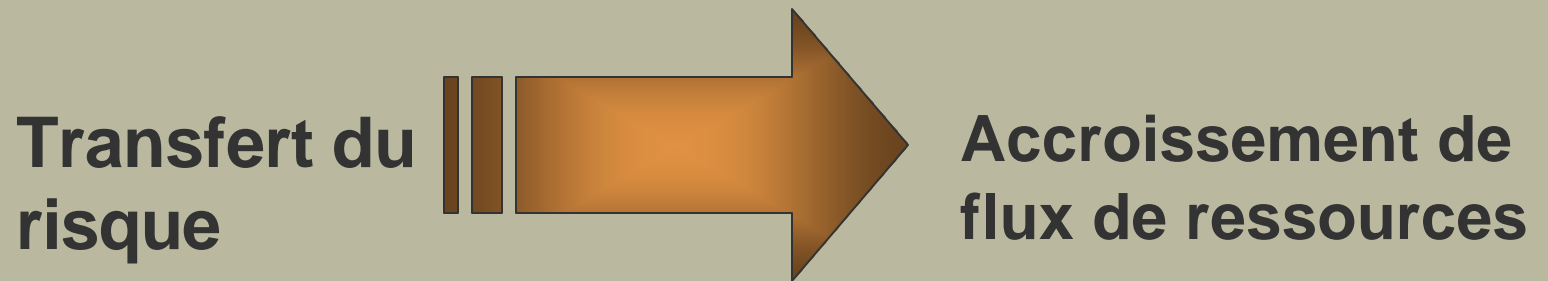
- ❖ Le secteur public doit avoir une forte présence dans le secteur de l'infrastructure, bien que les pressions fiscales limiteront progressivement les capacités du gouvernement
- ❖ Les politiques de financement de l'infrastructure devront, par conséquent, prendre en compte les préoccupations des deux secteurs

# Questions à prendre en compte...

.....pour mobiliser le financement

- Problèmes tarifaires et de recouvrement
- Problèmes d'entrée
- Répartition des risques entre l'investisseur, le prêteur et le gouvernement
- Réforme du secteur financier

# Risque et répartition des risques



**La répartition équitable des risques entre les secteurs public et privé nécessite que le risque soit pris en charge par la partie qui est en mesure de mieux le maîtriser**

# Risques politiques et de régulation

- Définition
  - Prise de mesure ou inaction des autorités publiques
- Les projets d'infrastructure assurent :
  - La supervision par l'État
  - Un bien essentiel
  - Une longue période de remboursement : coûts irrécupérables
  - Les entités publiques sont les principaux fournisseurs et acheteurs auprès des entreprises privées dans la plupart des cas
  - Convertibilité de la monnaie et risques de rémission
- Rôle des organismes de régulation pour atténuer ces risques

# CAS I : Cogentrix

## ■ Événements

- 1992 : intérêt manifesté, compte tenu de la situation des huit projets les plus rapides
- 1993 : signature de l'AAE
- 1996-97 : **PIL** par l'environnementaliste et également pour accusations de corruption
- Nov. 1997 : renégociation et signature de l'AAE
- Juin 1999 : contrainte de renégocier suite à la mise en place d'une nouvelle politique
- Déc. 1999 : retrait du projet
- Par la suite, toutes les accusations ont été levées par la Cour suprême

# CAS I : Cogentrix

## ■ Questions :

- Quel mécanisme permet d'éviter que la validité de la continuité du marché déjà conclu soit tributaire des compulsions politiques des gouvernements successifs ?
- Les changements de politiques doivent-ils être prospectifs ou rétroactifs, c'est-à-dire le changement politique doit-il avoir une incidence sur les marchés/AAE précédents ?

# CAS II : Privatisation de KESCO

## ■ Événements

- Mars 1999 : sélection des soumissionnaires
- Janvier 2000 : demande de propositions (DP)
- 1<sup>er</sup> mars 2000 : première date pour les soumissions
- Juillet 2000 : première **demande de tarif** 2000-01
- Prorogation du délai de l'appel d'offres
- KESCO ne peut atteindre les objectifs fixés par la Commission : réduction de la perte du **T&D**, efficacité du recouvrement
- Février 2001 : KESCO demande la **commande de tarif** 2001-02
  - Cadre de **MYT** exigé
- Nov. 2001 : Prise de **l'Arrêté sur les tarifs** 2001-02
  - La Commission n'a pas accepté le cadre présentant certaines raisons et questions

# Questions

- Inexistence de données suffisantes pour fixer dûment le niveau initial
- Principes pour le partage du risque, si la demande et/ou la gamme des demandes change considérablement
- Quelle devrait être la base pour la fixation des objectifs pour l'investissement à l'avance et la méthode pour établir une corrélation avec les améliorations de l'objectif
- Établir un lien entre la rentabilité de la base du capital et le respect de certaines normes de performance, notamment l'amélioration de la qualité du service, l'extension de la couverture à des groupes de consommateurs donnés, etc.

# Secteur des Télécom

## Cas III : Question de NLDO

- Décembre 1999 : La TRAI a recommandé l'instauration d'une libre concurrence avec une entrée ouverte, sous réserve de présélection et d'obligation de performance.
  - La recommandation s'est heurtée à la farouche opposition des prestataires de services de base et de téléphonie cellulaire existants, car elle aurait une incidence négative sur la viabilité de leurs activités.
- Avril 2000 : La question a été soumise de nouveau à la nouvelle TRAI ; le régulateur a changé sa position et autorisé une concurrence limitée.
- Question : il est nécessaire de disposer de politiques cohérentes et prévisibles

# Cas IV : Changement du cadre réglementaire

- La loi sur la TRAI de 1997 a été amendée par une ordonnance :
  - celle-ci a restructuré l'institution de régulation, l'a séparée des organismes de régulation existants et a modifié ses attributions ou sa juridiction, sans débat public ni approbation préalable du parlement
  - Mauvais signaux pour les investisseurs internationaux
- Amendement de la politique gouvernementale :  
Projet de loi sur la convergence
  - Ce projet de loi changera le cadre réglementaire
  - Incertitude pour l'investisseur

# Questions, résumé

- Quelle pourrait être l'autre situation économique dans laquelle les renégociations du contrat à long terme pourraient être considérées comme étant dans l'intérêt du développement général du secteur ?
- La transparence du processus de négociation/renégociation pourrait réduire les risques politiques
- Quel devrait être le mécanisme pour éviter que la validité de la continuité du marché déjà conclu dépende des compulsions politiques des gouvernements successifs ? Les changements politiques doivent-ils être prospectifs ou rétroactifs ?

# Traitement des différents types de risques par les institutions de régulation et politiques

## ■ Risque

- Retenus avec le gouvernement (risque-pays)
- Par le truchement d'une assurance (risque de force majeure)
- Par le truchement de la modification du cadre de façon à mettre en place un régime tarifaire pluriannuel (risque de régulation).
- Risque commercial – risque de performance (notamment la construction) et de marché (c'est-à-dire demande/volume/trafic) –
  - Relève en général du régulateur

**Nécessité de parvenir à un équilibre entre les risques pris par le secteur public et le secteur privé**

# Réforme du secteur financier

Nécessité de procéder à la réforme du secteur financier afin de :

- Permettre aux institutions de prendre des décisions sur la base des paramètres du marché
- Mettre au point une large gamme d'instruments financiers adaptés à la tâche à accomplir
- Maîtriser le déficit budgétaire global
- Mobiliser des ressources extérieures
  - Évaluer de temps à autre la nécessité de protéger les investisseurs étrangers
  - Tout stimulant spécial nécessaire pour promouvoir le PSP étranger

# En résumé...

- Abandon progressif du financement de l'infrastructure par le budget – moyen le plus sain et le plus durable de promouvoir la croissance du secteur de l'infrastructure
- Le cas du financement fondé sur les projets (en particulier dans le secteur privé)
  - Capacité potentielle à investir des ressources supplémentaires
  - Permet d'améliorer le partage des risques, l'obligation de rendre compte, le suivi et la gestion
- Réduire le risque par le truchement d'institutions de régulation indépendantes et solides
- Définir un cadre pour l'optimisation de la concurrence et veiller à ce que les décisions d'investissement soient prises en réponse aux signaux du marché

**Merci**